

Coup de colère d'Anaïs : son petit-fils peut apprendre arabe, serbe, turc, ou croate à l'école

écrit par Jean Theron | 15 avril 2017

Le coup de colère d'Anaïs

Anaïs est une jeune grand-mère très attentive à son petit fils qui est au CP. Il a un cahier de liaison où la maîtresse colle des billets d'information pour les parents (sorties scolaires, arrivée des poux... etc.).

« Cette semaine, m'écrit-elle, il y avait une circulaire de LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE.

En résumé→

Objet :

Inscription à un enseignement optionnel de langue vivante étrangère dans le premier degré.

A l'école élémentaire votre enfant peut recevoir un enseignement optionnel de langue vivante étrangère encadré et contrôlé par le ministère de l'éducation nationale.

Cet enseignement est accessible à partir du cours élémentaire première année (CE1)

Cours entre 1h30 à 3 heures par semaine.

Enseignants qualifiés pour assurer les cours.

+ Un formulaire à remplir par les parents

Et maintenant voici les options:

ARABE, CROATE, SERBE, TURC, PORTUGAIS, ITALIEN, ESPAGNOL

On croit rêver! C'est aujourd'hui notre école Républicaine...

Jusqu'à quand allons-nous laisser faire? »

Elle se trouve confrontée en fait à la mise en application des ELC0, une ancienne directive de l'UE, de 1977, réactivée et généralisée sous Hollande avec beaucoup de zèle de la part de la ministre marocano-française de l'Education Nationale. Lui ayant donné cette information elle me fit cette réponse magnifique :

« Je conteste ceci en particulier

Principe et objectifs

« Le principe qui fonde ces enseignements, à l'origine, est que la maîtrise de la langue maternelle est un préalable nécessaire à la réussite d'une langue seconde. »

Ah bon ? qui a décidé de cela? qu'entend-on par « maîtrise » ?

Mon frère et moi sommes un parfait exemple du contraire.

Nous avons appris le français à l'école maternelle alors que nos parents nous parlaient en espagnol à la maison et cela ne nous a posé aucun problème.

J'ai eu le 1er prix de français en classe de 6ème et de 5ème où j'étudiais aussi le latin (section classique)

Nous avons étudié l'espagnol au niveau du collège, pas avant.

Je ne connaissais pas l'histoire de l'Espagne avant mes études en Fac et parce que j'ai choisi d'avoir cette licence (par facilité...)

L'histoire de l'Espagne concernait mes parents, pas moi.

Si on me demande de citer un roi, je pense à Louis XIV et pas à Philippe II et je me sens plus proche de Proust que de Cervantes.

Et même si c'est une histoire romancée, je me sens concernée et descendante de Gaulois, parce que c'est l'histoire que j'ai apprise à l'école et qu'elle me plaît.

Alors, pourquoi serait-ce différent pour les autres enfants d'immigrés? »

Parmi les 11 prétendants à la Présidence, un seul déclare qu'il supprimera les ELC0.

Bravo, vous avez deviné, il s'agit bien de Marine Le Pen.